



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
 DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **09 janvier 2025 à 19h00** - Date de convocation : **03 janvier 2025**

Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Madame Marie-Madeleine MAGNAUDEIX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, CARRIER, DESCHAMPS, GILLET, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, LOCHON, MAGNAUDEIX, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs: Mmes, MM. VAUZOU (pouvoir à Mme GLEIZES), GUION (pouvoir à Mme DESCHAMPS), WECKSTEIN (pouvoir à Mme ANDRIEUX)

APPROBATION DOSSIER DETR – Déplacement du colombarium– DL 4/2025

Le bâtiment utilisé pour stocker les urnes contenant les cendres des personnes incinérées (columbarium) présente des signes de dégradation et nécessite des travaux pour retrouver sa stabilité au niveau du sol. Par ailleurs, son emplacement doit être modifié pour répondre à la réorganisation du cimetière communal entreprise depuis deux ans.

Après examen, le devis de l'entreprise LE GALL pour un montant de 7 233.00 HT € a été retenu.

M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention au titre des aides proposées par la DETR 2025 dans le cadre de la thématique «Aménagement des cimetières».

Le plan de financement prévisionnel suivant :

Financement	Intitulé subvention	Subvention sollicitée	Pourcentage sollicité	Subvention obtenue
DETR	Aménagement des cimetières	3 616.50 €	50 %	Non
Sous-total des aides publiques		3 616.50 €	50%	
Autofinancement / Reste à charge collectivité		3 616.50 €	50 %	
Montant global HT du projet		7 233.00 €	100%	

Après délibération, le CM à l'unanimité :

- approuve l'opération
- approuve le plan de financement proposé
- autorise le maire à effectuer les demandes de subventions et à signer tous les documents s'y rapportant
- autorise le maire à inscrire cette opération au budget 2025.

Vote : Unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

